

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 11 FEVRIER 2020**

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu

- Convention relative à la mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED pour l'année scolaire 2019-2020
- Ouverture de crédit
- Bureau d'étude STADIA : cheminement piéton phase 2 de l'aménagement général
- Vote des taxes locales
- Questions diverses

Date de convocation : 4 février 2020

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, MONTAGNE Jean-Michel, PANO Jeanine, BLAISE Frédéric, LIONNETON Eric, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, GAILLARD Jimmy, BUSCHE Chantal, DELHOME Gabriel.

Absents : M. PONSONNET Olivier, Mme CHABALLIER Aurélie, M. MAISONNEUVE-POUZOL Franck

La séance est ouverte à 19h35

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Approbation du dernier compte rendu.

Convention relative à la mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED pour l'année scolaire 2019-2020 :

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire d'établir une convention avec la Commune de Tain l'Hermitage pour mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la convention avec la commune de Tain l'Hermitage fixant les modalités organisationnelle et financière de notre commune pour un montant de 38.26 € et des communes adhérentes.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2020 :

M. Jean-Michel MONTAGNE expose au conseil :

La collectivité va voter le budget primitif en avril 2020. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédent (article L 1612-1 DU CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits suivants :

Opération 109	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2019	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2020
Article 2315	367 000 €	4 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits ci-dessus.

Bureau d'étude STADIA : cheminement piéton phase 2 de l'aménagement général :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 juillet 2014 où la commune faisait appel au cabinet d'étude STATIA pour l'aménagement du village phase 1.

La commune décide de terminer l'aménagement du village en lançant la phase 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, le devis du cabinet d'étude STADIA, de Bourg de Péage pour un montant de 22 750 € HT soit 27 300 € TTC.

AUTORISE, Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote des taxes locales :

Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le taux des trois taxes directes locales 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2020 et reconduit les taux 2019, soit :

	Année 2019	Année 2020
TAXE D'HABITATION	8.39 %	8.39 %
FONCIER BATI	15.23 %	15.23 %
FONCIER NON BATI	71.32 %	71.32 %

Questions diverses :

* Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, du courrier de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, au sujet du paiement pour le syndicat mixte de l'école départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

* Permanence des élections municipales

Le 15 mars 2020 :

- de 8 h à 11 h : Patrick ANDRE, Jeanine PANO, Chantal BOUVET
- de 11 h à 13 h : Eric LIONNETON, Marielle LEGRAND, Jimmy GAILLARD
- de 13h à 15 h : Jean-Michel MONTAGNE, Roland MONTAGNE, Fred BLAISE
- de 15h à 18 h : Chantal BOUVET, Chantal BUSCHE, Olivier PONSONNET, Gabriel DELHOME

Le 22 Mars 2020 :

- de 8 h à 11 h : Patrick ANDRE, Jeanine PANO, Chantal BOUVET
- de 11 h à 13 h : Eric LIONNETON, Marielle LEGRAND, Jimmy GAILLARD
- de 13h à 15 h : Jean-Michel MONTAGNE, Roland MONTAGNE, Fred BLAISE
- de 15h à 18 h : Chantal BOUVET, Chantal BUSCHE, Olivier PONSONNET, Gabriel DELHOME

La séance est levée à 20h45

Le Maire,

Chantal BOUVET